



PROJET
ASSOCIATIF
GLOBAL

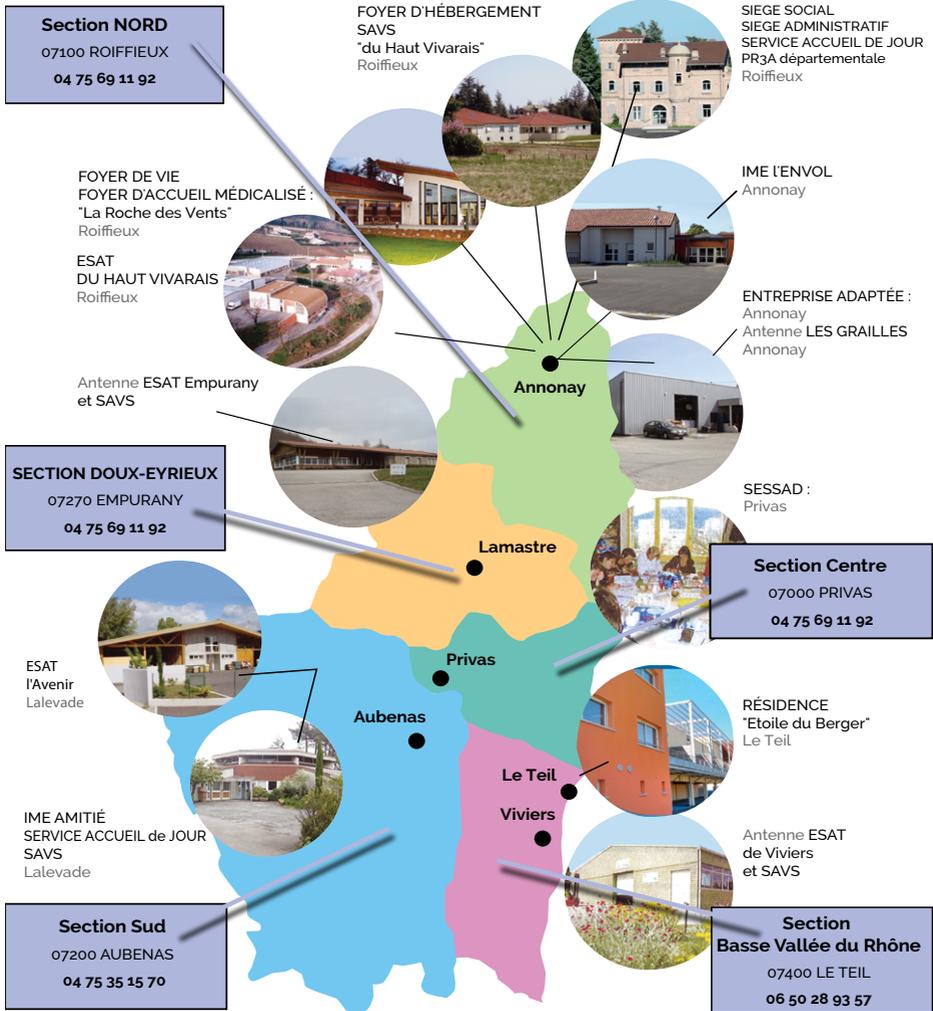
2016-2020



POUR UNE SOCIÉTÉ
INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADAPEI 07 DU 25 JUIN 2016
A ST JEAN CHAMBRE

Les Cinq Sections de l'ADAPEI en Ardèche et leurs Établissements et Services



PRÉAMBULE.....	4
PRESENTATION DE L'ADAPEI.....	5
1 - NOS ENJEUX POUR DEMAIN	6
2 - NOS CONVICTIONS.....	7
3 - NOTRE AMBITION POUR UNE SOCIETE INCLUSIVE ET SOLIDAIRE.....	9
4 - NOS GRANDES ORIENTATIONS.....	11
5 - NOS URGENCES.....	18
GLOSSAIRE.....	19
 PROJET ASSOCIATIF GLOBAL	20

PRÉAMBULE

LE PARCOURS DE VIE

« Le parcours de vie désigne « l'ensemble des événements intervenant dans la vie d'une personne et les différentes périodes de transitions qu'elle connaît. Ces événements affectent son bien-être physique, mental et social, sa capacité à prendre les décisions ou à maîtriser ses conditions de vie et ses interactions avec son entourage comme sa participation à la vie sociale¹ »

POUR L'ADAPEI, CHAQUE PARCOURS DE VIE INCLUT:

- La participation de la personne et / ou de sa famille ;
- La recherche de personnalisation constante pour les personnes responsables de l'accompagnement y compris en collaboration avec d'autres acteurs ;
- La mobilité des personnes, l'évolutivité et la souplesse du parcours incluant « le droit au retour » garant de la sécurité de la personne ;
- Le projet santé comprenant l'accès à la prévention, au dépistage, au diagnostic et aux soins tout au long de la vie.

UN ENGAGEMENT SANS FAILLE

Cette logique de parcours demande un engagement sans faille de tous les partenaires pour faire évoluer l'approche de l'accompagnement des personnes handicapées : professionnels, Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental, Education Nationale, Maison Départementale des Personnes Handicapées, municipalités, entreprises, associations...

L'enjeu est de permettre à la personne en situation de handicap mental de vivre dans une société inclusive tout en bénéficiant d'accompagnements nécessaires à ses besoins. Des évolutions dans nos approches organisationnelles et dans nos dispositifs d'accompagnement seront nécessaires pour y accéder.

MERCI à tous ceux qui accompagnent les personnes en situation de handicap pour faciliter leur parcours, les guider, leur éviter toute rupture, et aboutir à un mieux vivre ensemble dans la Cité

PRESENTATION DE L'ADAPEI



ASSOCIATION PARENTALE GESTIONNAIRE, L'ASSOCIATION A UNE HISTOIRE, DES VALEURS FORTES.

Créée en 1963, à l'initiative de parents soucieux de l'éducation et de l'avenir de leurs enfants souffrant d'un handicap intellectuel, l'association conserve et revendique ce caractère familial. C'est le début de l'histoire.

L'Adapei 07 intervient dans le champ médico-social de l'économie sociale et solidaire.

Elle accueille et accompagne tout au long de la vie, dans ses établissements comme en milieu ordinaire, des personnes en situation de handicap. Elle agit pour que toute personne déficiente intellectuelle, avec ou sans troubles associés, dispose d'une solution d'accueil, d'accompagnement et qu'elle soit incluse dans la société.

L'Adapei 07 défend également les droits des familles pour que la survenue du handicap ne soit pas synonyme d'exclusion sociale.

Place de la personne handicapée et de sa famille, défense des droits, solidarité, indépendance, laïcité et militantisme constituent les valeurs de l'Adapei.



1 NOS ENJEUX POUR DEMAIN

DES ENJEUX EXTERNÉS

- Un contexte législatif et juridique renforçant nos obligations et modifiant notre cadre d'exercice
- Des ressources financières publiques qui tendent à diminuer
- Un développement de la concurrence avec le secteur marchand
- Des tensions économiques dans les entreprises qui se répercutent sur nos ESAT et notre entreprise adaptée.

DES ENJEUX INTERNES

- Des besoins individuels des personnes qui évoluent plus vite que notre capacité à y répondre (enfants sans solutions éducatives, personnes handicapées vieillissantes sans solutions adaptées...).
- Des familles isolées ou en difficulté
- Un engagement militant et un bénévolat en perte de vitesse



PÉRENNITÉ DE NOTRE MODÈLE ASSOCIATIF, CAPACITÉ À INVENTER DES RÉPONSES NOUVELLES, ÉVOLUTION DE NOTRE SOCIÉTÉ VERS L'ACCEPTATION DE LA DIFFÉRENCE, SONT AUTANT D'ENJEUX QUI TROUVERONT RÉPONSE DANS NOTRE CAPACITÉ À FÉDÉRER ET À UNIR NOS FORCES. MILITANTS, BÉNÉVOLES, SYMPATHISANTS, PERSONNES ACCUEILLIES, PROFESSIONNELS, POUVOIRS PUBLICS : **LE FUTUR S'ÉCRIRA À PLUSIEURS.**

Notre feuille de route à venir constitue la traduction effective des convictions suivantes, partagées au sein de l'association.

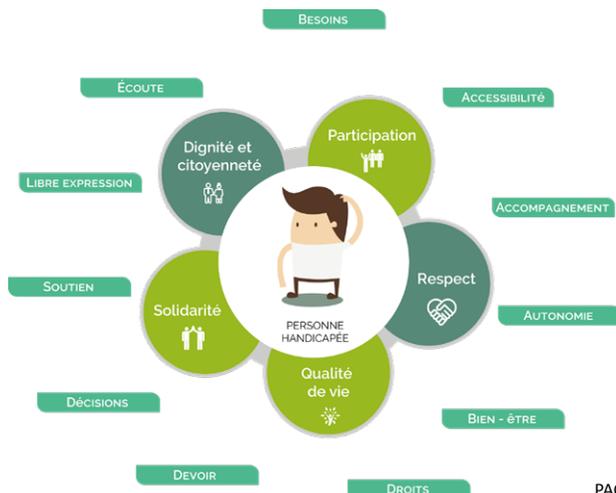
2 NOS CONVICTIONS

POUR LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Quel que soit sa nature, l'accompagnement proposé par l'Adapei 07 repose sur le principe suivant : permettre à la personne en situation de handicap intellectuel d'exprimer tout son potentiel et ainsi

TROUVER ELLE-MÊME, AVEC NOTRE SOUTIEN, LE SENS DE SA VIE.

Protéger, accompagner, soutenir ne signifie pas « décider à la place » de la personne accompagnée. Sa vulnérabilité ne doit pas la condamner à se remettre totalement à autrui – fût-ce pour « son bien ». Accompagner est une responsabilité et non un pouvoir. Nous devons oser accorder à la personne accompagnée la possibilité de faire l'expérience de toute l'autonomie à laquelle elle peut accéder en mettant en place un cadre(é) sécurisé dans lequel elle poursuivra ses choix, au « risque » de l'erreur ou de l'échec.



POUR NOTRE MOUVEMENT PARENTAL

Cette confiance dans nos valeurs et dans l'engagement militant de nos adhérents n'efface pas la réalité : diminution des ressources publiques, manque de bénévoles, épuisement des bonnes volontés, besoin de ressources compétentes pour des sujets à traiter de plus en plus complexes.

La militance demeure l'essence nécessaire au fonctionnement de notre association. Elle constitue un des défis majeurs à relever pour les prochaines années.



PARENTS, AIDANTS : « NE PAS PARENTALISER LES PROFESSIONNELS ET NE PAS PROFESSIONNALISER LES PARENTS, MAIS CONJUGUER LEURS EXPERTISES »



Développer les capacités des Personnes tout au long de la vie

LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE EST COMME UN HORIZON, ON NE L'ATTEINT JAMAIS... MAIS ELLE NOUS FAIT AVANCER !

3 NOTRE AMBITION POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET SOLIDAIRE



Pour construire une société qui combat les préjugés, qui s'oppose à toute logique d'exclusion et d'injustice sociale, avec la participation de chacun, quelles que soient ses capacités et ses déficiences !

Le choix de vie, c'est **l'Autodétermination**... c'est décider et choisir selon les opportunités !

LES FONDEMENTS DE L'AUTODÉTERMINATION

La convention des Nations Unies

Art 9 : accessibilité

Art 19 : autonomie et inclusion

Art 21 : liberté d'expression et d'opinion, accès à l'information

Art 29 : participation à la vie politique et à la vie publique

La loi du 11 février 2015

« Les besoins de compensation sont inscrits dans un plan élaboré en considération des besoins et des aspirations de la personne handicapée tels qu'ils sont exprimés dans son projet de vie, formulé par la personne elle-même ou, à défaut, avec ou pour elle par son représentant légal lorsqu'elle ne peut exprimer son avis ».

QUELS SONT LES ENJEUX ?

Construire des réponses d'avenir dans une société inclusive.



LES CONDITIONS DE RÉUSSITE ? UNE POLITIQUE CENTRÉE SUR LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Proposer des services, une organisation ouverte et évolutive.

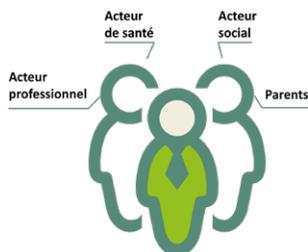
Evaluer, prendre en compte l'évolution de l'environnement.

Former les acteurs du droit commun et du secteur spécialisé pour coopérer et favoriser l'autodétermination des personnes.

Passer de la logique de protection qui « empêche » à celle de compensation qui « permet » de rendre les choix effectifs.

Impulser une attitude réflexive sur les pratiques.

Passer de la personne au centre de l'accompagnement ...



...à la coopération centrée sur le devenir de la personne !

C'EST DÉVELOPPER UNE ÉVALUATION MULTIDIMENSIONNELLE, INDIVIDUALISÉE, ADAPTÉE AUX PÉRIODES CLÉS DU DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE

C'EST REPENSER L'ORGANISATION POUR ACCOMPAGNER LE PARCOURS DE VIE

Prendre en compte les besoins de tous les acteurs.

Articuler et faire coopérer les acteurs autour des différents projets (projet de vie, projet d'établissement, projet individualisé d'accompagnement) dans un objectif d'accès au droit commun et de compensation du handicap.

ÊTRE CITOYEN



PERMETTRE LA FLUIDITE DU PARCOURS DE VIE DE CHAQUE PERSONNE

4 NOS GRANDES ORIENTATIONS

ENCOURAGER ET FAVORISER LA TRANSDISCIPLINARITÉ

Notre accompagnement repose sur la co-construction entre les parents et les professionnels, toutes disciplines confondues. Aucun des acteurs ne détient seul la solution, mais c'est la combinaison des réponses de chacun qui contribue à la réussite de l'accompagnement. Aussi devons-nous travailler mieux ensemble, construire nos interventions sans s'enfermer dans nos domaines de compétences respectifs. Nous souhaitons **instaurer une véritable compétence collective** en retravaillant nos fonctionnements (**transdisciplinarité**), nos modèles de management (**transversalité**) et nos partenariats durables de proximité (**réseau de coopération**)

- Avoir une communication commune (de par une observation des besoins et des actions sur les situations de discrimination)
- Organiser les transitions de manière institutionnelle.
- Revaloriser la guidance parentale
- **Apprendre à être formé par ceux que l'on aide, ce n'est pas servir la personne qui compte c'est l'aider.**

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'AUTODETERMINATION

Chaque personne est unique avec des attentes et des capacités spécifiques à développer pour assurer son autonomie dans un environnement. Lui permettre d'aller vers, c'est :

- Considérer les parcours de vie singuliers, relever les obstacles pour les surmonter.
- Combattre les préjugés et réticences de ceux qui doivent les guider dans l'accueil et la différence.
- Mettre en place un plan personnel de soutien élaboré avec la personne, ses aidants familiaux professionnels, non professionnels.

Organiser les transitions de manière institutionnelle en priorisant les axes suivants :

- L'accès à un système de santé inclusif : diagnostic, dépistage précoce, soins préventifs et curatifs. Impulser ou participer à des campagnes de prévention et de dépistage
- La scolarisation, la formation pour tous les enfants, adolescents au service d'une école inclusive
- Les transitions entre la scolarisation, l'accès à l'emploi, à la retraite, à la vie sociale.
- Le logement via une diversification des formes d'habitat collectif, semi-collectif, individuel pour permettre à la personne en situation de handicap de vivre là où elle le souhaite.
- Le soutien à domicile
- L'accès aux pratiques sportives, à la culture
- Le respect de l'intimité et de la vie affective et ou sexuelle : éducation, information.
- Préserver la santé et le bien-être de chacun

Etre un citoyen comme les autres : avoir accès à la prévention et aux soins et être reconnu, accueilli, écouté ... Avoir accès aux services de santé de son choix.

AVOIR ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS ET ÊTRE RECONNU, ACCUEILLI, ÉCOUTÉ ... AVOIR ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ DE SON CHOIX.

- Mettre en œuvre les recommandations de la Charte Romain Jacob.
- Favoriser la prévention, la promotion de la santé, la diffusion de bonnes pratiques dans les ESMS de l'Adapei 07.
- Assurer un suivi régulier des pathologies les plus fréquentes (soins bucco-
- dentaires, troubles de l'audition, de la vision, surpoids, obésité, troubles du sommeil, troubles liés à l'avancée en âge...).
- Permettre à chacun d'être acteur de sa santé.

Prendre soin de soi, se soigner, faire du sport, avoir une bonne nutrition.



GARANTIR ACCESSIBILITE, ACCOMPAGNEMENT, SOUTIEN, QUALITE DE VIE

- Veiller à l'intégration de la personne handicapée dans un climat de confiance.
- Accompagner, développer la formation continue pour adapter en permanence les compétences des professionnels mais aussi celles des administrateurs au regard de l'évolution du secteur et du traitement des situations complexes : polyhandicap, autisme...
- Garantir la recherche de personnalisation constante du projet d'accompagnement avec des réponses de compensation, adaptées, graduées au regard du potentiel et des attentes de la personne dans tout son parcours de vie.
- Soutenir les familles, organiser une offre de répit pour les aidants, être dans la guidance parentale.
- Développer le principe d'une évaluation de la qualité des prestations rendues à travers une démarche continue, participative et collective de tous les acteurs : personnes accompagnées, familles, professionnels, partenaires des établissements et services.
- S'assurer de la participation effective des personnes accompagnées à la vie des établissements (CVS, groupes d'expressions, enquêtes de satisfaction...).

ÉVITER LES RUPTURES DANS LE PARCOURS DE VIE

Notre volonté d'offrir un cadre rassurant et bien traitant à l'accueil de toute personne en situation de handicap se heurte à la réalité de ce que nous pouvons qualifier « d'abandon institutionnel » lorsqu'elle quitte son établissement ou notre association de façon définitive ou temporaire. Ces situations dommageables pour l'équilibre des personnes que nous accueillons doivent être évitées.

Nous nous engageons à :

- Améliorer la lisibilité du parcours de vie au sein de l'Association par la mise en œuvre de commissions transversales « Parcours de Vie »
- Anticiper les ruptures prévisibles afin de les préparer le plus sereinement possible
- Mettre tout en œuvre pour préserver les liens avec l'Association, l'établissement, le service quitté, la famille lorsque les ruptures sont inévitables.
- Faire respecter l'effectivité des droits fondamentaux des personnes accompagnées au regard de la réglementation

GÉRER NOS PARADOXES PAR UNE POSTURE COMMUNE

Notre fonctionnement « institutionnel » et notre volonté de protéger les personnes handicapées génèrent de nombreux paradoxes. Comment conserver l'intimité des personnes accueillies et accompagnées dans un environnement collectif ? La protection n'est-elle pas un frein à l'expérimentation ? Le vocabulaire utilisé et certaines pratiques institutionnelles ne sont-elles pas source de stigmatisation ?

Ces questions primordiales ne peuvent être laissées à l'appréciation de chacun ou de chaque établissement ou service. C'est pourquoi, l'association s'engage à :

- Formaliser le traitement des paradoxes lors des journées gouvernances
- Créer des outils mutualisés pour favoriser l'harmonisation des pratiques professionnelles
- Ouvrir un débat avec les personnes handicapées accueillies sur le vocabulaire à adopter au sein de l'Association

FAIRE RAYONNER L'ADAPEI

Faire rayonner l'Adapei 07, c'est penser une stratégie qui permette une connaissance prospective des besoins d'accompagnement des personnes dans tous les domaines de leur vie.

- Adapter l'offre de service en développant des dispositifs modulaires prenant en compte les temps séquentiels et partiels.
- Organiser des événements ou manifestations en lien avec le handicap en direction du grand public
- Répondre aux sollicitations des autres organisations du secteur.

C'EST DÉVELOPPER DES PARTENARIATS DURABLES DE PROXIMITÉ

Accentuer les démarches de coopération et de mutualisation de moyens avec les partenaires potentiels de l'Adapei, dans un esprit d'ouverture.

Contribuer aux réflexions des politiques du secteur médico-social avec l'Unapei, Nexem.

Assurer une représentation active au sein du Conseil Départemental, de la MDPH, de l'Agence Régionale de Santé, de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, de l'Udaf, la DIRRECTE, le CREAI, le réseau Bucco-Dentaire et Handicap, les CCAS, le Collectif Handicap 07, ALMA .

Mettre en place des collaborations entre les services sanitaires, sociaux, médico-sociaux.

COMMUNIQUER, AMÉLIORER NOTRE COMMUNICATION PAR :

La création d'une charte d'identité visuelle de l'Adapei 07 permettant :

- D'assurer visibilité et crédibilité de toute action engagée au nom de l'Adapei
- De renforcer un sentiment d'appartenance en interne, une identification externe.

Un site internet actualisé pour être visible, communiquer et faire connaître l'Adapei 07, promouvoir les activités et prestations, guider les visiteurs, orienter les usagers, professionnels, internautes, fédérer les parties prenantes autour du projet associatif.

La mise en place de vidéo-conférences pour faciliter les échanges entre tous les acteurs de l'Adapei 07

L'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les établissements et services (tablettes, ordinateurs...).

C'est la mise en place d'une politique de communication pour :

APPRENDRE COMPRENDRE

- Créer un catalogue de formations Adapei 07 portant sur : l'accessibilité, le handicap mental, le Facile à Lire et à Comprendre, l'écoute, les aidants, les droits des personnes accompagnées, l'utilisation des nouvelles technologies, la gestion associative, l'animation de réunion...
- Une information accessible à tous via la promotion du Facile à lire et à Comprendre, le développement de la communication et du langage auprès des personnes handicapées.
- Un plan de formation, à la hauteur de nos enjeux, pour tous les acteurs.



ACTION ASSOCIATIVE

« SI TU VEUX CONSTRUIRE UN BATEAU, NE RASSEMBLE PAS TES HOMMES ET FEMMES POUR LEUR DONNER DES ORDRES, POUR EXPLIQUER CHAQUE DÉTAIL, POUR LEUR DIRE OÙ TROUVER CHAQUE CHOSE... SI TU VEUX CONSTRUIRE UN BATEAU, FAIS NAÎTRE DANS LE CŒUR DES HOMMES ET FEMMES LE DÉSIR DE LA MER »

ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

L'environnement contraint et incertain dans lequel nous évoluons nécessite la mobilisation de toutes les ressources humaines, matérielles, financières dont nous pouvons disposer, afin de préserver notre modèle associatif.

Nous devons allier « performance » et qualité de l'accompagnement.

Nos efforts porteront sur :

- La mobilisation des professionnels et l'accompagnement aux changements, convaincus que le bien-être des salariés et des personnes accompagnées sont étroitement liés.
- L'intégration d'une démarche d'amélioration continue.
- Une étude relative à la diversification de nos modes de financements.
- Une réflexion sur l'évolution de notre modèle associatif.

REPLACER L'ACTION ASSOCIATIVE AU CŒUR DES MISSIONS SUR LES PRÉCONISATIONS SUIVANTES :

- Mettre en valeur l'offre de services de l'action associative.
- Mettre en place une politique du bénévolat, pour accroître la force de représentation et le pouvoir d'influence par un plus grand nombre d'adhérents et de bénévoles.
- Recruter et former les bénévoles.
- Moderniser, centraliser l'outil de suivi du fichier adhérents,
- Aider la délégation de l'Association Nous Aussi.
- Accueillir : Ouvrir des espaces d'écoute pour les aidants : cafés des aidants, groupes de paroles...
- Accueillir les nouveaux administrateurs et professionnels sur une journée dédiée
- Communiquer : Organiser des échanges avec les personnes handicapées, avec les fratrises, autres acteurs de l'environnement associatif.
- Mettre à disposition des outils de communication numérique
- Développer l'événementiel : séminaires, animations culturelles, sportives

ETRE BÉNÉVOLE, C'EST :

- Faire acte de citoyenneté
- Etre force de propositions, créateur de lien social
- Adhérer à la charte du bénévolat, respecter son engagement
- Etre sur le terrain à l'écoute de la personne handicapée, plus près de sa famille.
- Le Conseil d'Administration dispose d'instances de concertation à travers les commissions liées au parcours de vie des personnes accueillies : scolarisation, travail adapté, habitat, vie sociale, autisme, polyhandicap, bientraitance, aidants, communication, aide aux vacances, santé, informatique et systèmes d'informations, avancée en âge, patrimoine et travaux, prospective et développement...
- La composition des instances statutaires de l'association est la suivante : conseil d'administration, bureau, conseils des sections, commissions finances, journées gouvernance, rencontres des vice-présidents, Comité de Suivi du Projet Associatif Global, comité de suivi du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

EVALUATION DU PROJET ASSOCIATIF GLOBAL

Un Comité de Suivi pour évaluer le projet associatif, observer l'évolutivité des besoins ... Pour mieux coordonner et construire une réponse accompagnée pour tous !

A travers l'évaluation du PAG, et au-delà des situations de crise et de rupture d'accompagnement subies par les personnes en situation de handicap, l'Adapei 07 entend prendre en compte le parcours de vie des personnes déficientes intellectuelles avec ou sans troubles associés. Ainsi, la mise en place d'un Comité de Suivi a pour finalité(s) d'optimiser la gestion des listes d'attente(s), la connaissance des besoins d'accompagnement, les demandes spécifiques afin de les appréhender pour définir une stratégie d'accompagnement dans les domaines prioritaires : amendement Creton, enfants et adultes sans solution, personnes avec troubles du spectre autistique, troubles du comportement, avancée en âge des personnes handicapées...

Plus généralement le Comité de Suivi doit nous permettre :

De s'inscrire dans une démarche prospective pour répondre aux besoins actuels.

De construire une société qui combat les préjugés, qui s'oppose à toute logique d'exclusion et d'injustice sociale avec la participation de chacun quelles que soient ses capacités et ses déficiences.

Le comité de suivi s'appuiera sur les travaux de tous les acteurs des différentes commissions.

En parallèle des grandes orientations que souhaite prendre l'Adapei 07,

5 NOS URGENCES

DES ACTIONS SONT CONSIDÉRÉES PRIORITAIRES.

Elles questionnent nos pratiques d'accompagnement ainsi que nos projets d'établissements. Aujourd'hui nos capacités d'accueil, en nombre de places et en qualité, sont insuffisantes pour :

- Les personnes handicapées vieillissantes
- Les personnes handicapées les plus vulnérables (polyhandicap...)
- Les personnes handicapées les plus autonomes
- Pour faire face à cette situation, l'Adapei 07 s'engage à :
- Mieux évaluer pour mieux accompagner, c'est-à-dire réaliser des diagnostics quantitatifs, qualitatifs afin de mieux cibler les réponses à apporter
- Mettre en œuvre un plan stratégique pluriannuel sur l'accompagnement à l'avancée en âge : quelles stratégies ? quels moyens ? quelles échéances ?
- Repenser les capacités d'accueil en retravaillant les projets d'établissements, en envisageant d'autres formes d'habitat, en développant de nouveaux partenariats pour nous permettre de revisiter et diversifier notre offre de services afin qu'elle corresponde mieux aux attentes et aux besoins actuels.



GLOSSAIRE

AAH : Allocation pour adulte handicapée

ARS : Agence régionale de santé

AVS : Auxiliaire de vie scolaire

CA : Conseil d'Administration

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CPV : Commission parcours de vie

CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de pyens

CVS : Conseil de la vie sociale

Esat : Etablissement et service d'aide par le travail

ESS : Economie sociale et solidaire

FAM : Foyer d'accueil médicalisé

FDV : Foyer de vie

FH : Foyer hébergement

IME : Institut médico éducatif

Impro : Institut médico professionnel

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

PAG : Projet associatif global

PCH : Prestation de compensation du handicap

PE : Projet d'établissement

PHR : Personnes handicapées retraitées

PHV : Personnes handicapées vieillissantes

PJ : Projet individuel

RATP : Réponses accompagnées pour tous

SAAJ : service d'accueil et d'activités de jour

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

S 3 A : Symbole accessibilité, accueil, accompagnement

TED : Troubles envahissants du développement

PROJET ASSOCIATIF GLOBAL

PRÉSENTATION DE L'ADAPEI



L'ADAPEI 07 est une association de parents de personnes handicapées mentales

- Elle existe depuis 1963, partage des valeurs fortes
- Elle dirige 15 établissements et ou services
- Elle accueille beaucoup de personnes de tous âges

L'ADAPEI 07 écrit son projet associatif tous les 5 ans. Un projet associatif dit ce que l'association veut faire

- Avec et pour les personnes handicapées, les familles, les salariés.
- Les personnes handicapées, les familles, les salariés ont donné leur avis.
- Le projet associatif a été écrit ensemble.
- L'Assemblée Générale de l'association a validé le projet associatif le 25 juin 2016.

La société inclusive est comme un horizon, on ne l'atteint jamais ... mais il nous fait avancer pour construire une société inclusive !!

1 LES ENJEUX DE DEMAIN

- Faire évoluer la société avec l'acceptation de la différence.
- Unir nos forces
- Capacité à inventer des réponses nouvelles
- Ecrire le futur à plusieurs

2 NOS CONVICTIONS

LA PARTICIPATION DES PERSONNES MENTALES :
Quand et comment ? Pour penser demain dans une logique de parcours d'une société inclusive

Il faut réfléchir ensemble sur ce qu'on peut faire ou ne pas faire, sur ce qui est bien ou pas bien.

C'est ce qu'on appelle l'éthique.



ACTIONS

- Ne pas décider à la place de la personne accompagnée, l'aider à trouver elle-même le sens de sa vie.
- Prendre en compte les besoins de la personne dans son projet de vie.
- Lui donner le plus de chances pour accéder à un maximum d'autonomie.

3

NOTRE AMBITION POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

- Le respect du libre choix
- Soutenir l'autodétermination

POUR RÉUSSIR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE



ACTIONS

- Passer d'une logique de protection à une logique de compensation pour permettre les bons choix.
- Laisser exprimer tout le monde avant toute prise de décision.
- Mettre en place les commissions "Parcours de Vie".
- Adapter l'offre de service.

4

NOS GRANDES ORIENTATIONS

Être citoyens

PERMETTRE LA FLUIDITÉ DU PARCOURS DE VIE DE CHAQUE PERSONNE AVEC UNE COMPÉTENCE COLLECTIVE



ACTIONS

- Co-construire avec les parents, les professionnels, les personnes handicapées.
- Organiser les transitions en priorisant l'accès au droit commun.
- Donner le pouvoir d'agir aux personnes handicapées « **Les accompagnateurs doivent penser à ce que je peux faire plutôt que penser à ce que je ne peux faire.** »

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTODÉTERMINATION



ACTIONS

- Faciliter l'expression des personnes qui vivent avec un handicap.
- Former les personnels, les familles et les personnes handicapées à l'autodétermination.
- Combattre les préjugés en ouvrant les portes des établissements.
- Proposer des débats publics.
- Mettre en place un plan personnel de soutien élaboré avec tous les acteurs.
- Continuer les efforts pour créer une société où chacun trouve sa place.

AVOIR ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS



ACTIONS

- Mettre en place des outils de communication sur la prévention et la santé.
- Diffuser des spots d'informations sur l'accès à la santé.
- Travailler les partenariats avec les réseaux de santé de la région.

GARANTIR ACCESSIBILITÉ, ACCOMPAGNEMENT, SOUTIEN ET QUALITÉ DE VIE



ACTIONS

- Mettre en place des enquêtes de satisfaction.
- Installer les commissions parcours de vie, observatoire des besoins des personnes handicapées.
- Donner une place aux familles, aux personnes handicapées dans ces commissions pour recueillir leurs attentes.

GARANTIR ACCESSIBILITÉ, ACCOMPAGNEMENT, SOUTIEN, UNE QUALITÉ DE VIE



ACTIONS

- Diffuser des spots d'information sur les droits des personnes.
- Mettre en place des enquêtes de satisfaction.
- Prendre en compte l'observatoire des besoins des personnes handicapées et des familles.

ÉVITER LES RUPTURES DANS LE PARCOURS DE VIE



ACTIONS

- Analyser le recueil de l'évolution des besoins des commissions "Parcours de Vie" pour prévoir, proposer un accompagnement adapté.
- Développer les partenariats et l'accès au droit commun.

GÉRER NOS PARADOXES PAR UNE POSTURE COMMUNE



ACTIONS

- Mettre en place des groupes de paroles pour une expression libre et constructive.

FAIRE RAYONNER L'ADAPEI 07



ACTIONS

- Confirmer une démarche de représentations dans toutes les instances de la vie publique.
- Développer des partenariats durables de proximité.
- Donner des informations simples et faciles à comprendre sur les façons de faire communiquer les personnes handicapées.
- Soutenir l'action associative.

ACTION ASSOCIATIVE

Améliorer le fonctionnement de l'association.

- Réfléchir sur l'évolution de notre modèle associatif.
- Replacer l'action associative au cœur des missions.
- Accueillir les nouveaux administrateurs et professionnels sur une journée dédiée.
- Aider, soutenir l'association « Nous Aussi ».
- Développer l'évènementiel.
- Perréniser l'Opération Brioches.



ACTIONS

VALORISER LE BÉNÉVOLAT

- Mettre en place une politique du bénévolat.
- Créer une charte de l'engagement bénévole pour les administrateurs.
- Inviter de nouvelles familles dans les conseils de section, aux conseils de la vie sociale
- Communiquer avec les professionnels sur l'engagement bénévole et leur mission.



ACTIONS

SUIVRE LE PROJET ASSOCIATIF

- Transformer le comité de pilotage en comité de suivi.
- Communiquer sur l'avancée des orientations du projet associatif global.



ACTIONS

5 NOS URGENCES

1 - La prise en compte des besoins :

- Diversifier notre offre pour les personnes handicapées vieillissantes, polyhandicapées, les personnes les plus autonomes.

2- L'accès au droit commun :

- Informer, sensibiliser les personnes handicapées sur leurs droits et devoirs (santé, scolarisation, hébergement, travail et aides à domicile)

3 - La communication

- Mettre en place un système d'informations.
- Actualiser nos outils de communication : site, revue, visio conférence...
- Faire connaître et développer le "Facile à Lire et à Comprendre".

4 - La formation

- Mettre en place un plan de formations pour mieux coordonner, articuler l'accompagnement des parcours de vie.



ACTIONS

L'ADAPEI 07 VEUT RÉALISER TOUS CES PROJETS SUR 5 ANS.

AVEC LA CONTRIBUTION DE CHACUN, L'ADAPEI PEUT Y ARRIVER SI ON S'Y MET TOUS.



Reconnue d'utilité publique (Régie par la loi de 1901 décret 30/08/1963) affiliée à l'Unapei

 863 route de la Chomotte
BP 186 - 07100 ROIFFIEUX

 pole.administratif@adapei07.com

 04 75 69 11 92

 www.adapeiardeche.fr

L'INTÉGRALITÉ DU PROJET ASSOCIATIF EST SUR LE SITE INTERNET DE L'ADAPEI 07

ADHERER A L'ADAPEI 07

C'est nous donner le **POUVOIR D'AGIR** aux personnes handicapés !

"Merci à tous les contributeurs de ce Projet Associatif Global ambitieux, réaliste car il est vrai qu'il n'y a pas de citoyens inutiles !"

La présidente



 Unapei

